Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a décidé d'octroyer l'**indemnité d'engagement de service public exclusif** (IESPE), perçue notamment par des
chefs de clinique
, aux
jeunes médecins
qui entament leur carrière sous le statut d'assistant des hôpitaux à temps plein.

Cette mesure procède de la volonté du gouvernement de renforcer l'attractivité des débuts de carrière à l'hôpital. C'est également une mesure d'équité entre les assistants des hôpitaux et les chefs de clinique, attendue par les jeunes médecins qui font le choix d'un exercice hospitalier.

L'indemnité sera versée à partir du 1er avril 2015. Son montant mensuel, de 243 € brut, sera porté progressivement à 487€ brut mensuel le 1er novembre 2017.

Un décret et un arrêté parus au Journal Officiel le 22 mars 2015 précisent les modalités de versement de cette indemnité.

Normal 0 21 false false false FR X-NONE X-NONE

/* Style Definitions */ table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin-top:0cm; mso-para-margin-right:0cm; mso-para-margin-bottom:10.0pt; mso-para-margin-left:0cm; line-height:115%; mso-pagination:widow-orphan; font-size:11.0pt; font-family:"Calibri","sans-serif"; mso-ascii-font-family:Calibri; mso-ascii-theme-font:minor-latin; mso-hansi-font-family:Calibri; mso-hansi-theme-font:minor-latin; mso-fareast-language:EN-US;}

- **Accueil**
-